



N^o 312

Le 19 décembre 1989

DÉCLARATION PUBLIQUE FAITE LE 19 DÉCEMBRE 1989

PAR L'HONORABLE JOHN C. CROSBIE

MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

RELATIVEMENT À DES DÉCLARATIONS DU

PREMIER MINISTRE WELLS DE TERRE-NEUVE

Si ses propos sont cités correctement dans le St. John's Evening Telegram du 18 décembre et dans le compte rendu du service des dépêches de la Presse canadienne du 19 décembre, le premier ministre Clyde Wells se méprend sur tout effet prétendu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur les pêches de la côte Est et l'ouverture ou la fermeture d'usines de traitement du poisson.

L'Accord de libre-échange ne renferme absolument rien qui ait un effet quelconque relativement à l'application, par les États-Unis, de leurs lois sur les subventions et les droits compensateurs.

Le premier ministre Wells est cité comme disant qu'avant l'Accord de libre-échange il aurait été plus facile d'acheter les actions de la National Sea pour maintenir leur usine ouverte à St. John's ou de subventionner les opérations de cette usine. C'est complètement faux. Les lois américaines existaient avant la conclusion de l'Accord de libre-échange. Celui-ci n'a aucun effet sur les lois du Canada ou des États-Unis en ce qui concerne les subventions ou les mesures compensatoires prises par l'un ou l'autre pays, à l'exception du nouveau processus d'appel auprès d'un groupe spécial, qui protège le Canada contre l'application partielle des lois américaines sur la compensation.